

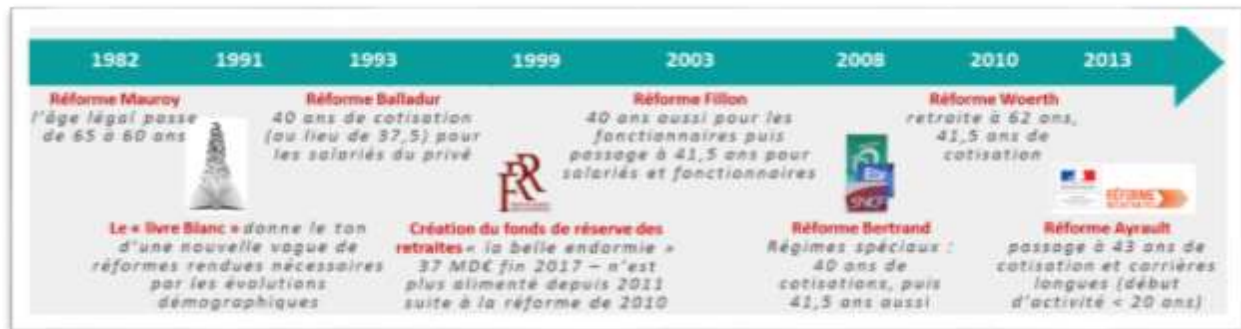
## Retraites : plus de 7 français sur 10 insatisfaits du système français.

Selon une étude récente du Fondapol « la perception de la situation des Français par rapport au système des retraites est désastreuse ». La très grande majorité des personnes interrogées considèrent que le système est **fragile (90%)** et **risque de disparaître (85%), inégalitaire (85%), compliqué (84%), désavantageux pour les retraités (81%)**. Et plus les revenus des personnes interrogées sont faibles, plus ils sont mécontents.

Mais qu'en est-il exactement ? Nous allons passer en revue les principales critiques.

### Le système est fragile (90%) et risque de disparaître (85%)

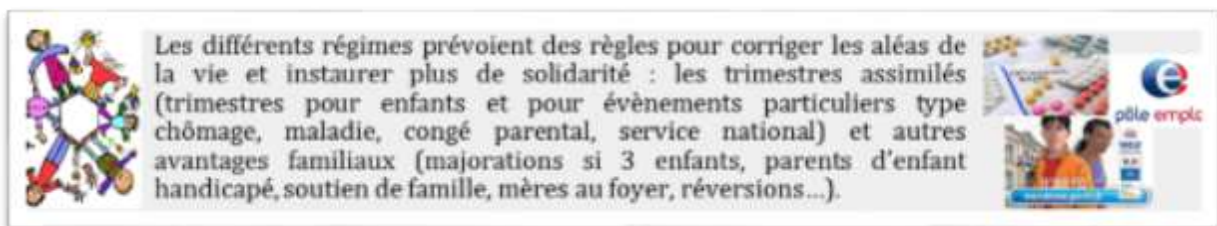
Le système des retraites est piloté par les gouvernements successifs et les partenaires sociaux. Des ajustements sont faits régulièrement pour le pérenniser, en atteste les différentes réformes :



Dernièrement, les partenaires sociaux ont pris des mesures pour viabiliser les régimes complémentaires Arco-Agirc avec notamment l'instauration d'une décote de 10% lorsque les salariés partent à la retraite l'année du taux plein. Cette décision préfigure ce que l'on peut lire dans la presse avec l'instauration d'un âge pivot de départ à la retraite à 63 ans. Les français pourront toujours partir à la retraite dès 62 ans, néanmoins ils pourraient se voir appliquer une décote qui disparaîtrait en cas de départ à 63 ans. Mais pour l'instant, rien n'est acté.

### Le système est inégalitaire (85%)

Non seulement c'est l'un des systèmes le plus redistributif au monde mais il prévoit généralement un niveau de base ayant vocation à assurer un minimum pour tous et un niveau complémentaire directement proportionnel à la carrière professionnelle.



Evidemment, les personnes avec les revenus les plus faibles sont les plus critiques car le système permet de gommer que partiellement les inégalités de la vie active. D'une manière générale, lorsque l'on a un faible revenu, on cotise moins proportionnellement, d'où une retraite plus faible. Il est prévu toutefois un minimum contributif pour les personnes qui ont cotisé la durée légale et un minimum vieillesse pour celles qui n'ont pas suffisamment cotisé.

#### A savoir :

Le système des retraites français n'est pas en danger. Il ne va pas disparaître. Il est mieux armé que le fonds de pension pour faire face à l'inflation et aux crises financières. Cependant il doit faire face à deux défis :

- Le défi du vieillissement de la population avec un allongement de la durée de la vie au prix d'une médicalisation forte et coûteuse.
- Et le défi de l'opinion publique qui reste dans l'illusion de l'état providence et du « c'était mieux avant ». Les français ne comprennent pas toujours ce qu'implique l'équité entre générations dans un système par répartition.

## Le système est compliqué (84%)

Oui, le système est très compliqué avec 35 régimes différents. C'est l'héritage d'une histoire longue et complexe. La plupart des assurés sont affiliés de façon obligatoire à au moins deux régimes simultanément : un régime de base et un régime complémentaire. C'est le statut professionnel qui détermine les régimes d'affiliation (base et complémentaire).

Salariés du privé Non-titulaires du public <b>72%</b> La Retraite « Assurancielle » Des revenus de remplacement pour le risque « retraite »			Fonctionnaires Régimes spéciaux <b>17%</b> La Retraite « Statutaire » Un prolongement de la période d'activité			Non salariés (artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales) <b>11%</b> La Retraite « Patrimoniale » Une retraite minimale complétée par la vente du fonds de commerce		
	Retraite de base	Retraite complémentaire		Retraite de base	Retraite complémentaire		Retraite de base	Retraite complémentaire
Salariés agricoles	MSA		Fonctionnaires d'Etat, civils et militaires	Services des Retraites de l'Etat	RAFP (retraite additionnelle)	Professions libérales	CNAVPL	Par section professionnelle CIPAV, CARPIMKO, CARMF, etc...
Salariés du commerce, de l'industrie et des services	CNAV (régime général de la Sécurité Sociale / l'Assurance retraite)	ARRCO (non cadres et cadres) + AGIRC (cadres)	Agents des collectivités territoriales et hospitalières	CNRAEL		Commerçants et artisans	RSI base	RSI complémentaire
Agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques		IRCANTEC	Ouvriers de l'Etat	FSPOEE		Non-salariés agricoles	MSA base	MSA complémentaire
			Salariés d'entreprises ou de professions à statut particulier	Banque de France, CNIIEG, CPRP SNCF, CRP RATP, ENIM (marins), Retraite des mines, etc...				

L'objectif de la prochaine réforme est de simplifier ce système. Mais cela ne pourra se faire que très progressivement puisque les droits acquis seront conservés. A priori, on ne pourra arriver à un seul système que le jour où toutes les personnes qui auront acquis des droits dans l'ancien système seront décédées, sauf transfert et bascules de droits acquis dans le nouveau système. C'est un des points à l'étude.

## Le système est désavantageux pour les retraités (81%)

Le système n'est ni avantageux, ni désavantageux pour les retraités français. Il résulte de choix et de philosophies héritées du passé. Son pilotage dépend fortement du contexte socio-économique : croissance, chômage, productivité, démographie.

Certes, les retraités ont vu leur pouvoir d'achat baisser en 2018 avec la hausse de la CSG\* mais cela résulte d'un choix politique de prioriser le pouvoir d'achat des salariés. Rappelons que la CSG sert à financer le déficit de la Sécurité Sociale, aggravé par le vieillissement de la population. La CSG a donc été augmentée uniformément pour tous, actifs et retraités. Les salariés ont cependant bénéficié dans le même temps d'une baisse des cotisations sociales ... qui repartiront à la hausse en 2019 avec l'augmentation de la cotisation de retraite complémentaire Arrco-Agirc.

Un des objectifs du système de retraite toujours réaffirmé au fil des ans, est d'assurer la solidarité entre les générations et au sein de chaque génération ; notamment par l'égalité entre les femmes et les hommes et la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités.

Le rapport 2018 du COR (voir ci-contre) conclue d'ailleurs à une parité de niveau de vie entre les retraités vivant en France et les actifs et à moins de pauvreté chez les personnes âgées.

\* hausse non applicable pas aux petites retraites (seuil fixé au niveau du foyer fiscal)

**A savoir :** Le **Conseil d'Orientation des Retraites (COR)** est un lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites. Il fait des propositions pour assurer la solidité financière des régimes et leur fonctionnement solidaire.

Il suit dans la durée plusieurs objectifs :

- L'équilibre financier du système (résultats et perspectives)
- Le niveau de vie des retraités
- L'équité entre les générations
- Le taux de pauvreté des retraités et les pensions les plus modestes
- L'équité entre les femmes et les hommes